

VOUS TRAVAILLEZ A FREJUS MAIS N'Y RESIDEZ PAS ?

Bénéficiez du stationnement à tarif préférentiel

VOUS POUVEZ EN BENEFCIER :

- Si vous êtes salarié d'une entreprise, d'une administration ou d'un organisme dont le siège ou l'établissement est basé sur Fréjus et ne possède pas de parking dédié au personnel.
- Si vous êtes travailleur indépendant et que votre domiciliation professionnelle est à Fréjus.

INSCRIPTION :

- Le formulaire d'inscription est à télécharger sur le site internet officiel de la Ville de Fréjus, dans la rubrique « Stationnement », ou à retirer auprès de la régie « Exploitation des Parcs de Stationnement » (EPL), située 84, rue Aristide Briand à Fréjus.
- La régie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.
(Tél : 04.94.17.67.38 ou 04.94.17.66.69)
- Le dossier complété, accompagné des justificatifs requis (conformément au formulaire de demande de stationnement professionnel), peut être déposé directement auprès de la régie ou transmis par courriel à l'adresse suivante : stationnement@ville-frejus.fr.

ABONNEMENT :

Une fois l'inscription faite par le service de la régie, votre abonnement est à souscrire :

- Sur l'un des horodateurs de la Commune après saisie de votre plaque d'immatriculation (règlement par carte bancaire)
- Via l'application EASYPARK

TARIFS :

- Abonnement mensuel : 29 euros

À SAVOIR:

- Les droits de stationnement professionnel sont accordés pour une durée de 12 mois.
- Un mois avant la date d'échéance, le bénéficiaire doit procéder à la mise à jour des justificatifs afin de permettre le renouvellement des droits.
- Les abonnements de stationnement sur voirie ne sont pas valables sur les boulevards d'Alger, de la Libération et le Square de la Libération.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATIONNEMENT ABONNEMENT VOIRIE « PROFESSIONNEL »

DEMANDEUR :

Dénomination commerciale :

Nom du dirigeant ou salarié :

Domaine d'activité et code APE :

Numéro de SIRET :

DECLARATION DE L'ADRESSE COMMERCIALE OU DE L'ETABLISSEMENT

Adresse :

.....

Tél : Adresse mail :

DECLARATION DE VEHICULE :

Marque / modèle :

Immatriculation :

Nom du propriétaire :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour les dirigeants :

- Un extrait K-Bis (RCS) ou D1 (répertoire des métiers) ou assimilé de moins de 3 mois
- Un justificatif de moins de 3 mois (facture électricité ou eau, attestation d'assurance du local)
- Carte grise du véhicule au nom de l'entreprise ou du dirigeant.

Date et signature du demandeur

Pour les professionnels de santé assurant des visites à domicile :

- Carte professionnelle, relevé SNIR
- Carte grise du véhicule

Pour les salariés :

- Fiche de paye ou contrat de travail
- Carte grise du véhicule au nom du salarié

Aucune copie ne sera faite sur place.

Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.)

Abonnement stationnement - Ville de Fréjus

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies dans le cadre de la demande d'abonnement résidentiel ou professionnel au stationnement font l'objet d'un traitement par la **Ville de Fréjus**, en sa qualité de responsable de traitement.

Ce traitement a pour finalités :

- l'instruction et la gestion des demandes d'abonnement au stationnement conformément au règlement municipal en vigueur (stationnement résidentiel, professionnel ou spécifique),
- la gestion administrative et financière des abonnements (facturation, renouvellement, contrôle),
- la lutte contre la fraude et le contrôle du respect des conditions d'attribution.

Les données collectées sont strictement nécessaires à ces finalités. Elles sont conservées pendant la durée de validité de l'abonnement, puis archivées conformément aux obligations légales et réglementaires applicables aux collectivités territoriales.

Les données sont destinées aux services municipaux compétents de la Ville de Fréjus et, le cas échéant, aux prestataires dûment habilités intervenant dans la gestion du stationnement.

Les données bancaires éventuellement collectées dans le cadre du paiement en ligne sont utilisées exclusivement pour le traitement du paiement et ne sont pas conservées par la Ville de Fréjus.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition pour motifs légitimes et, le cas échéant, d'un droit à la portabilité de vos données.

Ces droits peuvent être exercés auprès du **Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Ville de Fréjus**.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la **CNIL**.

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information relative à la protection des données personnelles et être informé(e) de mes droits conformément au RGPD.**

Nom, prénom :

Date :

Signature :